

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales**

**Vie Associative**

**REF : DVARI2010014**

**Signataire : CS/RH**

**OBJET :Attribution d'une subvention annuelle à l'association « le 93 au cœur de la République »**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-2, L1611-4, L 2313-1-1, L2251-3-1,

Considérant l'intérêt que la municipalité porte à l'action de l'association.

A la majorité des membres du conseil, Mmes LE BIHAN et SANDT du groupe "Changer à gauche pour Aubervilliers", Mme KHELAF et M. HAFIDI du groupe "Parti Radical de Gauche", M. ROS du groupe des "Verts" s'étant abstenus, les membres des groupes "Union du nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'attribuer 4000 (quatre mille) euros à l'association «le 93 au cœur de la République » pour soutenir son action auprès de la population d'Aubervilliers.

La dépense sera inscrite au budget communal à l'imputation 306/6574/025.

Pour le Maire

L'adjoint délégué